

Parc naturel régional

de Camargue



**COMITE DE PILOTAGE DU SITE
« BANCS SABLEUX DE L'ESPIGUETTE »
Jeudi 2 avril, 10h, Port Camargue**





ORDRE DU JOUR



BANCS SABLEUX DE L'ESPIGUETTE

- ★ Succession à la vice-présidence du comité de pilotage
- ★ Présentation du site (rappels sur le Tome 1)
- ★ Présentation du Tome 2 du DOCOB
- ★ Présentation de la charte du site
- ★ Désignation de la structure animatrice
- ★ Questions diverses et discussions



Succession à la vice-présidence du comité de pilotage « **BANCS SABLEUX DE L'ESPIGUETTE** »

Arrêté préfectoral de création du 20 juin 2011.



Présidents : Préfet maritime et Préfet du Gard



Vice-Président : place à pourvoir depuis changement de la mairie du Grau-du-Roi



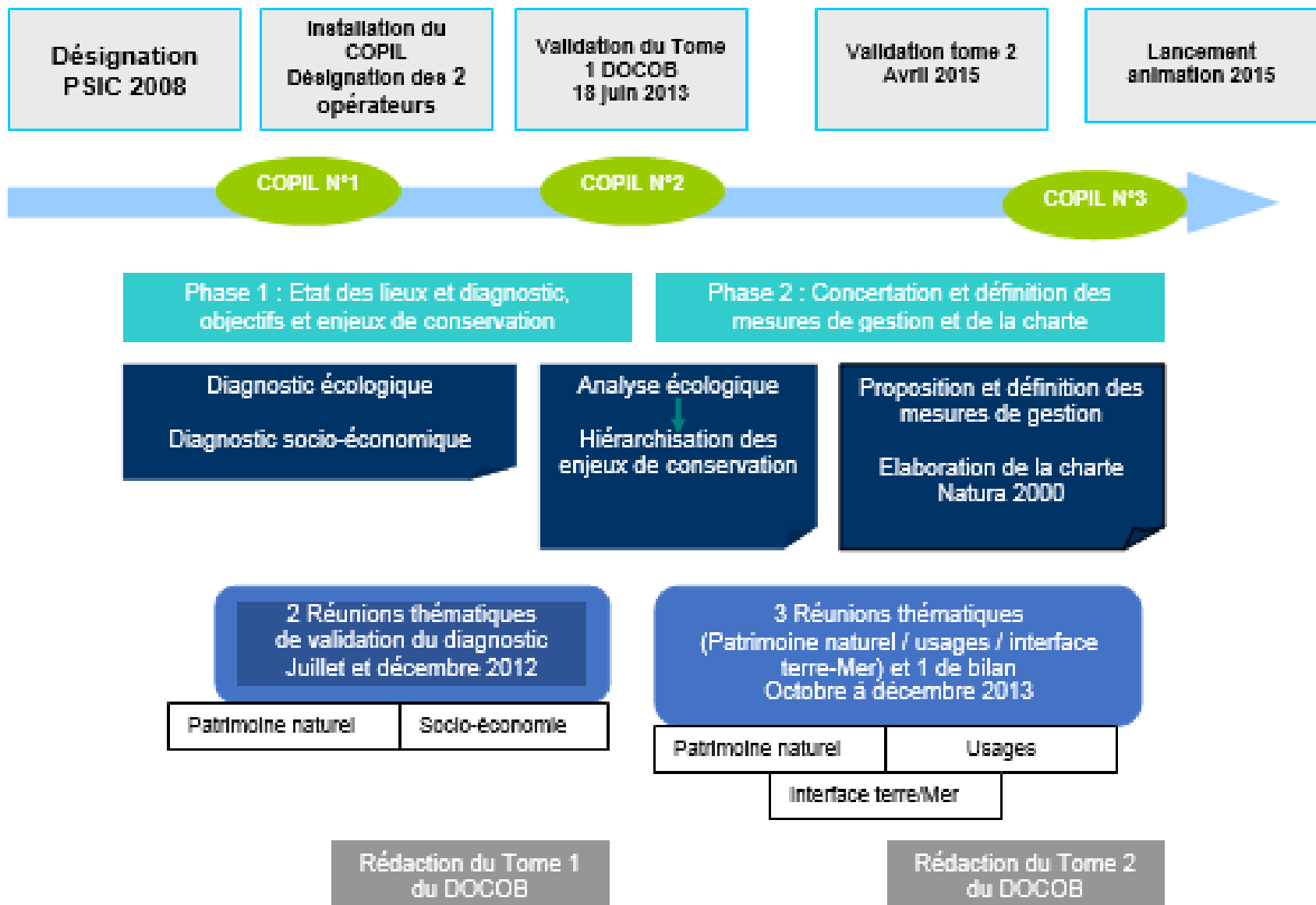
Structure opératrice (élaboration du DOCOB) : Parc naturel régional de Camargue



Structure opératrice associée : Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Languedoc-Roussillon



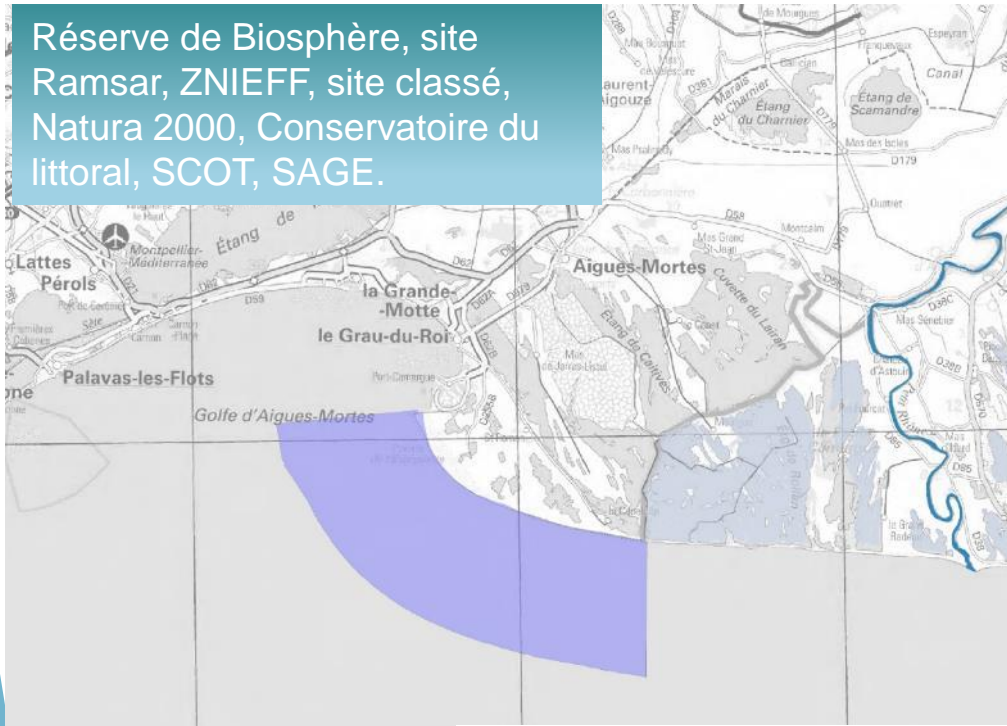
Processus de construction du DOCOB





Présentation du site « BANCs SABLEUX DE L'ESPIGUETTE »

Réserve de Biosphère, site Ramsar, ZNIEFF, site classé, Natura 2000, Conservatoire du littoral, SCOT, SAGE.



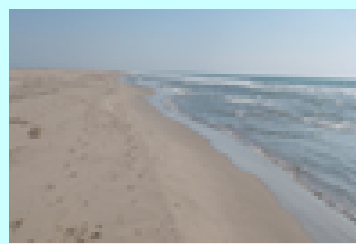


- Situé dans le golfe du Lion
- 8970 hectares, quasiment entièrement marin
- S'étend jusqu'aux 3 milles marins et jusqu'à -30 m.
- Commune du Grau-du-Roi
- Bancs sableux : 99,6 % de la surface
- Intégré dans le site « Côte languedocienne » au titre de la directive Oiseaux

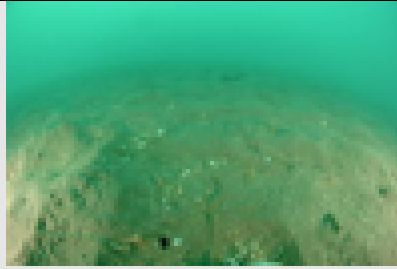

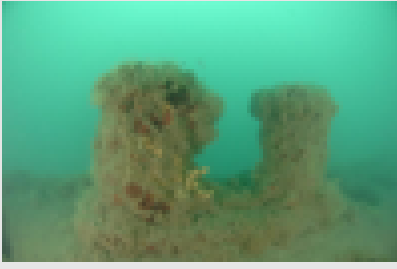


- ★ Forte dynamique littorale : accrétion au nord ouest, érosion à l'est
- ★ Apports principaux: Rhône et Vidourle
- ★ Pression touristique forte mais canalisée
- ★ Activité de pêche aux petits métiers
- ★ Activités récréatives variées

LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

| Habitat générique | Habitat élémentaire | Superficie (ha) | Occupation sur le site (%) | Profondeur | Photo |
|--|------------------------------------|-----------------|----------------------------|--------------------------------|---|
| Habitats d'intérêt communautaire | | 8793,29 | 99,61 | | |
| Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente | Sable fin de haut niveau (1110-5) | 357,25 | 4,08 | - 3 à 4 m |  |
| | Sables fins bien calibrés (1110-8) | 8413,35 | 95,55 | - 3 à 30 m |  |
| Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | Sables méditerranéens (1140-9) | 22,69 | 0,26 | Zone de balancement des marées |  |


LES AUTRES HABITATS D'INTERET

| Habitat générique | Superficie (ha) | Occupation sur le site (%) | Profondeur | Photo |
|---------------------------------|-----------------|----------------------------|-------------|---|
| Autres habitats | 12,06 | 0,14 | | |
| Biocénoses du détritique côtier | 6,60 | 0,07 | - 30 à 35 m |  |
| Reefs envasés | 3,03 | 0,03 | - 10 à 15 m |  |
| Habitats artificiels | 2,43 | 0,03 | variable |  |

LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

| ESPECE | NOM LATIN | OBSERVATIONS SUR LE SITE | PHOTO |
|---------------------------------|------------------------------|---|--|
| Espèces d'intérêt communautaire | | | |
| Grand dauphin (Annexe II) | <i>Tursiops truncatus</i> | 3 individus échoués entre 2004 et 2013 au Grau-du-Roi. Mars 2011 : une dizaine d'individus observés par le GECEM. 23 Août 2013 : une dizaine d'individus signalés par un plaisancier (cf. page 13.) |  F. Dhermain/GECEM |
| Tortues caouanne (Annexe II) | <i>Caretta caretta</i> | 22 individus échoués ou capturés entre 2007 et 2010 au Grau-du-Roi Un centre de soins (CESTMED) sur la commune les prend en charge et les relâchent au large de l'Espiguette. |  F.Larrey et T.Roger/Regard du vivant |
| Datte de mer (Annexe IV) | <i>Lithophaga lithophaga</i> | Présente en abondance sur les « reefs envasés » |  B.Daniel/AAMP |

LES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

| ESPECE | NOM LATIN | OBSERVATIONS SUR LE SITE | PHOTO |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Espèces d'intérêt patrimonial | | | |
| Hippocampe à museau court | <i>Hippocampus hippocampus</i> | Présence d'une population au nord de la zone qui commence à être suivie. Espèce peu connue, fragile. Liste rouge IUCN depuis novembre 2012 |  P.Louisy / Peau-bleue |



Sarah Muttoni



TOME 2 DU DOCOB






BANCS SABLEUX DE L'ESPIGUETTE

- ★ Travail des commissions
- ★ Les grandes orientations, objectifs de développement durables et les actions
- ★ Actions prioritaires

Travail des commissions (octobre-décembre 2013)

| Commission thématique | Orientations |
|--|---|
| Patrimoine naturel | 1. Renforcer et valoriser la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution |
| Activités socio-économiques | 2. Développer et valoriser les activités socio-économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces du site |
| Interface terre/mer | 3. Prendre en compte l'interface entre la mer et le littoral (qualité de l'eau, aménagement du littoral...) |
| Les 3 commissions (transversal) | 4. Animer et mettre en œuvre le DOCOB |

-  15 à 18 participants par réunion
-  29 structures différentes
-  39 personnes différentes





TOME 2 DU DOCOB



BANCS SABLEUX DE L'ESPIGUETTE

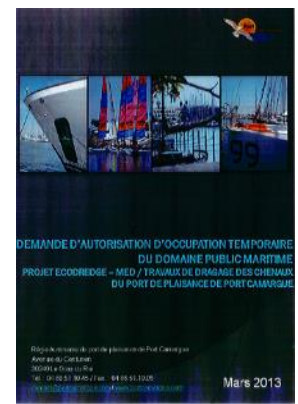
- ★ 8 actions réalisées lors de l'élaboration du DOCOB
- ★ 4 grandes orientations
- ★ 16 objectifs de développement durable
- ★ 39 mesures de gestion
- ★ 13 actions de routine (animation DOCOB)
- ★ 11 fiches opérationnelles concernant 18 actions prioritaires



BANCS SABLEUX DE L'ESPIGUETTE



8 actions réalisées lors de l'élaboration du DOCOB



TOME 2 DU DOCOB : TABLE DES MATIERES



I. PREAMBULE

- Contexte écologique et socio-économique
- Eléments d'actualités (fréquentation, connaissance)
- Grand dauphins et population d'hippocampes)
- Différentes étapes du DOCOB
- Enjeux identifiés

II . PRESENTATION

- Méthodologie d'élaboration
- Différentes modalités de mise en œuvre du DOCOB

III. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE GESTION

- Orientations de gestion
- Objectifs de développement durable

IV. MESURES DE GESTION ET ACTIONS IDENTIFIEES

V. CHARTE NATURA 2000

VI. SUIVI ET EVALUATION DU DOCOB



Orientation 1 : Renforcer et valoriser la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution

1. AMELIORER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Bancs de sable



ACTIONS ESSENTIELLES

- ▶ Veille sur les perturbations potentielles sur l'habitat « Bancs de sable »
- ▶ Cibler les zones « témoins » de suivi
- ▶ Identifier le rôle et les enjeux des reefs envasés en lien avec la population de dattes de mer

Grands dauphins



- ▶ Favoriser l'implication des plaisanciers et pêcheurs pro dans les suivis participatifs existants (veille, questionnaires, site...)
- ▶ Recenser les échouages et captures accidentelles de tortues caouannes et grands dauphins dans la zone.
- ▶ Etude de faisabilité d'un suivi « grand dauphin » avec le GECEM

Tortue caouanne



Orientation 1 : Renforcer et valoriser la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution

2. AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES ASSOCIEES ET INDICATRICE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



- ▶ Identifier le rôle de l'hippocampe comme espèce indicatrice pour les bancs de sable
- ▶ Identifier les zones fonctionnelles (frayères, nurseries...) en collectant des infos sur les espèces associées en collaboration avec les acteurs du sites (pêcheurs, plaisanciers, plongeurs...)
- ▶ Etude et suivi des populations de tellines, identification des pressions, mise en place de mesures en fonction des résultats

3. LIMITER L'IMPACT DU DRAGAGE SUR LES HABITATS ET COMMUNAUTES BENTHIQUES



- ▶ Définition des conditions optimales de travaux
- ▶ Appui aux services de l'Etat analyse des impacts
- ▶ Suivi des aménagements et travaux sur le long terme / effets cumulatifs

Orientation 1 : Renforcer et valoriser la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution

4. SENSIBILISER AU PATRIMOINE NATUREL DU SITE



- ▶ Participer à la diffusion des outils existants
- ▶ Réaliser une exposition sur les 2 sites N2000 contigus
- ▶ Faire vivre l'exposition dans différentes structures d'accueil du public (plagistes, Seaquarium, office du tourisme etc.)
- ▶ Mettre à disposition des porteurs de projet les données existantes sur le site
- ▶ Conférences, sorties découvertes, animations



Orientation 2 : Développer et valoriser les activités et socio-économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces du site

1. AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES PRATIQUES ET SUIVRE LA FREQUENTATION DU SITE



- ▶ Suivi de la fréquentation du site sur 6 mois à partir du sémaphore de l'Espiguette
- ▶ Enquête de terrain et questionnaires auprès des associations de pêcheurs (évolutions pratiques...)
- ▶ Etude de faisabilité de l'enlèvement d'engins enragés dans les épaves
- ▶ Enquête auprès des loueurs (motonautisme) du site et des cales de mise à l'eau
- ▶ Application de la méthode d'analyse du MNHN sur le risque de dégradation des H et E. IC par les engins de Pêche maritime pro.



Orientation 2 : Développer et valoriser les activités et socio-économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces du site

2. LIMITER ET REDUIRE LES IMPACTS DES ACTIVITES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



- ▶ Faire connaître le guide sur les manifestations durables en mer
- ▶ Participer au projet N2Glisse et à sa mise en œuvre
- ▶ Animations sur plages (macrodéchets, huiles solaires...)
- ▶ Nettoyages de plage participatifs
- ▶ Informer les plaisanciers sur la présence de zones sensibles
- ▶ Formation des moniteurs, guides, prestataires d'activités motonautiques sur N2000
- ▶ Expérimentation de techniques de pêche moins impactantes si besoin est (cf. étude MNHN)
- ▶ Participer aux formations organisées par le CESTMED et à la diffusion des infos.



Orientation 2 : Développer et valoriser les activités et socio-économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces du site

3. LIMITER ET REDUIRE LES IMPACTS DES ACTIVITES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE



- ▶ Veille sur les pratiques illégales
- ▶ Mettre en place une charte des restaurateurs responsables et des outils de communication sur la pêche à la telline durable.
- ▶ Participer au bilan du préjudice écologie et économique et se porter partie civile en cas de procès

4. FAVORISER ET VALORISER LES BONNES PRATIQUES



- ▶ Mettre en place des formations sur le site et mettre à disposition les informations disponibles
- ▶ Réaliser une plaquette commune aux deux sites sur les bonnes pratiques pour le grand public
- ▶ Plaquette d'information sur les bonnes pratiques de pêche durable
- ▶ Diffusion de la charte et suivi des engagements afin d'encourager sa signature
- ▶ Elaboration de chartes spécifiques par activité



Orientation 3 : Prendre en compte l'interface entre la mer et le littoral (qualité de l'eau, aménagement du littoral...).

1. LUTTER CONTRE LA POLLUTION MARINE ET L'ALTERATION DE LA QUALITE DE L'EAU



- ▶ Fiche réflexe ou volet littoral dans le Plan communal de sauvegarde à créer
- ▶ Rôle de veille/alerte auprès des services en charge du suivi de la qualité de l'eau
- ▶ Informer le COPIL annuellement de l'évolution de la qualité de l'eau (synthèse des résultats) .
- ▶ Intégrer les instances de gestion des bassins versants

2. LIMITER LES IMPACTS SUR LES HABITATS ET ESPECES D'I.C DES AMENAGEMENTS LITTORAUX ET TRAVAUX REALISES SUR LE SITE OU A PROXIMITE IMMEDIATE



- ▶ Veille des aménagements, études d'impact, et enquêtes publiques
- ▶ Mise à dispositions des informations nécessaires aux études d'incidence

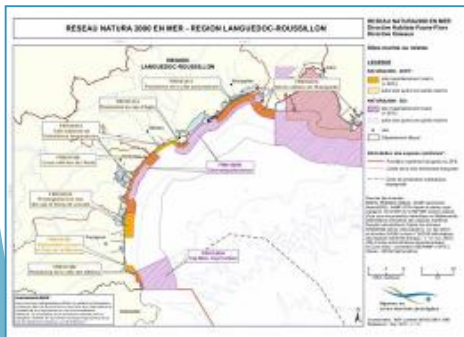
Orientation 3 : Prendre en compte l'interface entre la mer et le littoral (qualité de l'eau, aménagement du littoral...).

3. SUIVRE L'EVOLUTION DU TRAIT DE COTE ET L'IMPACT DES EVENEMENTS EXCEPTIONNELS SUR LES MILIEUX



- ▶ Numérisation des orthophotolittorales, suivi des rapports tempête, reportages photos en cas de tempêtes...
- ▶ Informer le COFIL de l'évolution du trait de côte (LIDAR, houlographe, phénomènes exceptionnels...)

4. FAVORISER LES ECHANGES ET ACTIONS COMMUNES ENTRE LES GESTIONNAIRES DES SITES TERRESTRES ET MARINS CONTIGUS



- ▶ Participation aux COFIL des autres sites
- ▶ Protocoles de suivis communs (banc sableux, sternes naines, laisses de mer...)
- ▶ Mise à disposition des données intersites
- ▶ Etudes à plus grande échelle
- ▶ Actions communes à plusieurs sites N2000

Orientation 4 : Actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB

1. ANIMER, METTRE A JOUR, EVALUER ET REVISER LE DOCOB



- ▶ Coordination, accompagnement mise en œuvre
- ▶ Mesurer et évaluer efficacité des mesures de gestion et actions mises en œuvre sur la conservation des H et E d'IC
- ▶ Réunion annuelle du COPIL
- ▶ Révision DOCOB si nécessaire
- ▶ Veille sur les docs de planification/programmation

2. INFORMER SUR LA VIE DU SITE NATURA 2000 ET DES ACTIONS MISES EN OEUVRE



- ▶ Publier et diffuser régulièrement des infos relatives à l'animation du site
- ▶ Articles pour newsletter N2000 du PNRC et dans bulletins municipaux
- ▶ Information de la presse sur actions marquantes ou bilans

Orientation 4 : Actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB

3. FACILITER LA COMMUNICATION ENTRE LES ACTEURS DU SITE NATURA 2000



- ▶ Réunion au besoin des groupes de travail
- ▶ Participation à des conférences, débats...

4. PERMETTRE L'EVOLUTION DES COMPORTEMENTS PAR LA GENERALISATION DES BONNES PRATIQUES 5CHARTE NATURA 2000°



- ▶ Travail d'adhésion auprès des acteurs sur la charte
- ▶ Diffusion de l'information et disponibilité de l'animateur

5. FAVORISER LES ECHANGES ENTRE ARES MARINES PROTEGEES MEDITERRANEENNES



- ▶ Participation aux réunions, forum d'échanges, outils...

ACTIONS PRIORITAIRES



CLASSEMENT

1. Urgent et important
2. Important mais sans urgence
3. A faire sans urgence
4. Peut ne pas être fait.

 **11 fiches opérationnelles** ont été détaillées : elles correspondent à 18 actions (en priorité 1 ou 2) et sont de préférence à réaliser dans les cinq années à venir.

Fiches opérationnelles

1. Mieux connaître l'état de conservation et la fréquentation du **grand dauphin** (*Tursiops Truncatus*)
2. Identifier le rôle de l'**hippocampe** comme **espèce indicatrice** pour les bancs de sable et veiller aux perturbations des bancs de sable en ciblant les zones de suivi
3. Identifier le **rôle écologique**, les **enjeux des reefs envasés** en lien avec les dattes de mer et limiter les pressions sur ce micro-habitat
4. Identifier les **zones fonctionnelles** (frayères, nourriceries) en collectant des informations sur les espèces associées en collaboration avec les acteurs du site (pêcheurs professionnels, plaisanciers, chasseurs sous-marins et plongeurs).



Fiches opérationnelles

5. Mettre en place une étude de fréquentation du site

6. Appliquer la méthode d'analyse de risque et de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle (MNHN)

7. Exposition commune aux sites Natura 2000 contigus littoral / mer (« Camargue gardoise » et « Bancs sableux de l'Espiguette », en visant les zones d'interface).

8. Formation des pêcheurs aux bons gestes en cas de captures accidentelle de tortue marine et diffusion de l'information (avec le CESTMED)



Fiches opérationnelles

9. Participation à la mise en œuvre du projet N2Glisse (meilleure connaissance des pratiques, travail à l'échelle des sites Natura 2000 du golfe du Lion)

10. Faire vivre charte du site et suivi des engagements (Information auprès des usagers des zones sensibles)

11. Veille active et rôle d'alerte sur la qualité de l'eau, les aménagements, études d'impact et enquêtes publiques.



Exemple de Fiche opérationnelle

6

SUIVI DE LA FREQUENTATION SUR 6 MOIS A PARTIR DU SEMAPHORE DU GRAU-DU-ROI

Priorité de l'action 1

Orientation de gestion : 2. Développer et valoriser les activités socio-économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site
 Objectif de développement durable : ACP -Améliorer les connaissances sur les pratiques et suivre la fréquentation du site
 Mesure de gestion : Mettre en place une étude de fréquentation du site

Actions concernées : ACP1.1
 Zone d'application de l'action : champ d'observation depuis le sémaphore, compléments par enquête si besoin.

Enjeux et justification de l'action

| | |
|---|---|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action | Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire |
| Contexte | La fréquentation du site est peu connue. Le sémaphore est un outil intéressant pour observer sur une journée l'évolution de la fréquentation nautique et des abords. Un test a été réalisé en août 2013. Ce travail peut se réaliser en partenariat avec la commune du grau-du-Roi et le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise. |
| Menaces potentielles | Dérangement... |
| Objectifs de l'action | Mieux connaître la fréquentation du site et et de ces abords son évolution sur la journée et sur différentes saisons. |

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

L'action consistera à suivre sur 6 mois (d'Avril à Septembre) la fréquentation du site.
 Le nombre de journées d'observation par mois est à déterminer avec les partenaires techniques et financiers.
 L'action sera mutualisée sur le terrain entre la structure animatrice, le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise et la commune du Grau-du-Roi.
 La structure animatrice procédera au traitement des données et leur interprétation se fera avec l'aide et la validation des partenaires.
 Des journées d'observation complémentaires pourront être effectuées les week-ends d'Automne / Hiver

Ces données de terrain pourront être complétées par le recueil de données d'acteurs du tourisme :

- Office du tourisme
- Loueurs dans le domaine des activités nautiques (paddle, motonautisme, bateaux ...)
- Capitainerie (occupation des pontons d'accueil)
- ...

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : *Structure animatrice*

Maître d'œuvre pressenti : *Structure animatrice*

Partenaires scientifiques et techniques pressentis

| Partenaires | Mode de participation potentiel |
|---|---------------------------------|
| Sémaphore de l'Espiguette | Mise à disposition des outils |
| SM de gestion de la Camargue gardoise | Moyens humains (co-observation) |
| Commune du Grau-du-Roi | Moyens humains (co-observation) |
| UMI | Appui scientifique |
| Acteurs du tourisme (office tourisme, loueurs...) | Mise à disposition de données |

Partenaires administratifs et financiers pressentis

| Partenaires | Mode de participation potentiel |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Structure animatrice | Fonctionnement (temps d'ingénierie) |
| SM de gestion de la Camargue gardoise | |
| Commune du Grau-du-Roi | |

Calendrier de mise en œuvre

| Année | Premier semestre 2015 | Avril-septembre 2015 | Octobre-Décembre 2015 | Janvier-Mars 2016 |
|----------------------------------|--|----------------------|------------------------------------|------------------------|
| Action | Mettre en place le protocole et l'organisation | Mise en œuvre | Recueil de données complémentaires | Traitement des données |
| Budget prévisionnel (TTC) | Temps d'ingénierie | | | |
| Budget prévisionnel global (TTC) | Coût total de l'action sur sa durée effective | | | |

Indicateurs de suivi et d'évaluation

| Indicateur | Mode de collecte / protocole | Responsable |
|------------|--|---|
| Suivi | X journées d'observation en sémaphore entre Avril et septembre et recueil de données complémentaires | structure animatrice, le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise et la commune du Grau-du-Roi |
| Evaluation | Traitement des données | Structure animatrice |

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Suivre sur 6 mois (d'Avril à Septembre) la fréquentation du site à partir du sémaphore.

• Nombre de journées d'observation par mois à déterminer avec les partenaires techniques et financiers.

• **Action mutualisée** sur le terrain entre la structure animatrice, le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise et la commune du Grau-du-Roi.

• La structure animatrice procédera au **traitement des données** et leur **interprétation** se fera avec l'aide et la validation des partenaires.

• Des journées d'observation complémentaires pourront être effectuées les week-ends d'Automne / Hiver

Ces données de terrain pourront être complétées par le **recueil de données d'acteurs du tourisme** : Office du tourisme, Loueurs dans le domaine des activités nautiques, Capitainerie ...

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

- Maître d'ouvrage pressenti : *Structure animatrice*
- Maître d'œuvre pressenti : *Structure animatrice*

Partenaires scientifiques et techniques pressentis

| Partenaires | Mode de participation potentiel |
|---|---------------------------------|
| Sémaphore de l'Espiguette | Mise à disposition des outils |
| SM de gestion de la Camargue gardoise | Moyens humains (co-observation) |
| Commune du Grau-du-Roi | Moyens humains (co-observation) |
| UMII | Appui scientifique |
| Acteurs du tourisme (office tourisme, loueurs...) | Mise à disposition de données |

Partenaires administratifs et financiers pressentis

| Partenaires | Mode de participation potentiel |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Structure animatrice | Fonctionnement (temps d'ingénierie) |
| SM de gestion de la Camargue gardoise | |
| Commune du Grau-du-Roi | |

EVALUATION DES INCIDENCES

- Vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.
- L.414-4 et suivants et R.414-19 et suivants du code de l'environnement
- De la responsabilité du porteur de projet
- S'il a un impact significatif, l'autorité décisionnaire doit enfin s'opposer au projet, sauf s'il présente un intérêt public majeur, qu'aucune autre alternative n'est possible et que le porteur de projet s'engage à la mise en œuvre de **mesures compensatoires**.

Liste locales en lien avec le site :

- **La liste locale de la façade méditerranéenne établie par la Préfecture de la Méditerranée** : arrêté préfectoral n°108/2011 du 20 juillet 2011
- L'article 2 de l'arrêté de la préfecture maritime du 20 juillet 2011 définit certaines activités comme soumises à évaluation d'incidences (diapo suivante)
- - **les deux listes locales établies par la préfecture du Gard** : arrêtés du préfet du Gard N°2013-169-0005 et N°2013-169-0006.

Ces listes citent les activités faisant déjà l'objet d'une procédure administrative distincte de Natura 2000 (liste 1) et celle ne relevant d'aucune autre procédure administrative (liste 2).

Les **formulaire**s sont disponibles auprès de la **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM-DML34-30)**.

La liste locale de la façade méditerranéenne établie par la Préfecture de la Méditerranée (article 2)

Sont soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000:

- **Manifestations nautiques de planches aérotractées**
- **Les concours de pêche dans le cadre de manifestations nautiques**
- **Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur**
- **Les manifestations aériennes de faible ou moyenne importance**
- **Les hydrosurfaces et plateformes ULM en mer**
- **Introduction de toutes espèces animales ou végétales marines**
- **Les concessions de culture marines**
- **Les fouilles archéologiques subaquatiques**

CHARTRE Natura 2000

FR9102014 Bancs sableux de l'Espiguette



F. Louisy / Peau Bleue

Sur l'ensemble du site, je m'engage à :

★ Engagements généraux

- Veiller à ne pas détruire ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin
- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

★ Engagements liés aux usages et activités

- Respecter lors du mouillage les zones sensibles cartographiées (reefs envasés, hippocampes)
- Rester à plus de 100 mètres en position ¾ arrière et adopter un comportement discret lors d'observations de cétacés et de tortues ;
- Diversifier autant que de possible mes zones de pratique ;
- Respecter les zones réglementées de pratiques (zonages, vitesses)
- Favoriser la cohabitation de l'ensemble des usagers du site Natura 2000.

★ Engagements participatifs

- Informer et sensibiliser les usagers sur fragilité et le respect de l'environnement marin du site Natura 2000 ainsi que l'existence de cette charte ;
- Collaborer autant que possible à l'atteinte des objectifs de gestion du site Natura 2000 :
 - Participer à des collectes de macro-déchets ;
 - Ramener à terre mes déchets et ceux récoltés et utiliser les installations de récupération (eaux grises, eaux usées dans les ports) ;
 - Utiliser des zones de carénage équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour l'entretien de mon bateau ;
 - Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement (écolabel) ;

- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000 Bancs sableux de l'Espiguette, en devenant un observateur actif :
 - Partager avec la structure animatrice (ou tout autre structure concernée) mes observations naturalistes sur la faune et la flore marine ;
 - Participer aux entretiens ou enquêtes mis en place pour mieux connaître le patrimoine naturel du site ou ces activités ;
 - Signaler les dégradations et atteintes portées au milieu marin ;
 - Informer les organismes compétents en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et tortues échoués ou morts (cf. contacts).

Cochez le type d'adhésion :

Adhésion individuelle

Promouvoir les principes et valeurs du site Natura 2000 auprès de mes réseaux sociaux et des autres usagers du site Natura 2000 et recommander leur adhésion à cette charte.

Adhésion d'une structure

- Partager les objectifs du site Natura 2000 et de sa charte avec l'ensemble des adhérents/clients de ma structure ;
- Informer et sensibiliser régulièrement mes adhérents/clients sur :
 - o Les impacts environnementaux potentiels de (s) l'activité(s) pratiquée(s)
 - o Les dispositions réglementaires existantes
 - o Les bonnes pratiques à avoir individuellement et collectivement.

Fait à :

Le :

Nom de l'adhérent ou de la structure et signature :

CONTACTS – ALERTES

CROSS : radio VHF 16 Pompiers : 18 ou 112 Brigade nautique : 04 66 93 21 15

Échouages de cétacés : Réseau national d'échouage / GECEM : 04 91 26 72 25 - 06 27 02 58 66

Échouages de tortues : CESTMED (centre de soins) : 04 66 51 57 37 / 06 24 47 51 55
Réseau Tortues marines de Méditerranée française (RTMMF) : 06 64 79 54 23

Capitainerie de Port Camargue : VHF 9 / 04 66 51 10 45

Parc naturel régional de Camargue : littoral@parc-camargue.fr / 04 90 97 10 40





★ Engagements généraux

- Veiller à ne pas détruire ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin
- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.



Engagements liés aux usages et activités

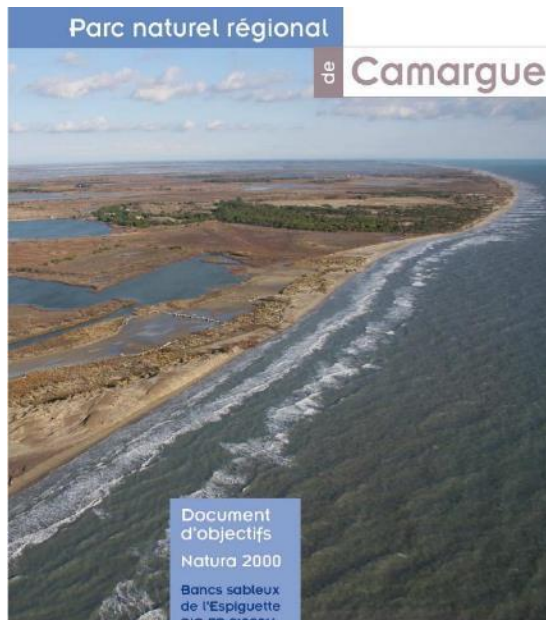
- Respecter lors du mouillage les zones sensibles cartographiées (reefs envasés, hippocampes)
- Rester à plus de 100 mètres en position $\frac{3}{4}$ arrière et adopter un comportement discret lors d'observations de cétacés et de tortues ;
- Diversifier autant que de possible mes zones de pratique ;
- Respecter les zones règlementées de pratiques (zonages, vitesses)
- Favoriser la cohabitation de l'ensemble des usagers du site Natura 2000.



★ Engagements participatifs

- Informer et sensibiliser les usagers sur fragilité et le respect de l'environnement marin du site Natura 2000 ainsi que l'existence de cette charte ;
- Collaborer autant que possible à l'atteinte des objectifs de gestion du site N 2000 :
 - Participer à des collectes de macro-déchets ;
 - Ramener à terre mes déchets et ceux récoltés et utiliser les installations de récupération Utiliser des zones de carénage équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour l'entretien de mon bateau ;
 - Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement (écolabel) ;
- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000 Bancs sableux de l'Espiguette, en devenant un observateur actif :
 - Partager avec la structure animatrice (ou tout autre structure concernée) mes observations naturalistes sur la faune et la flore marine ;
 - Participer aux entretiens ou enquêtes mis en place pour mieux connaître le patrimoine naturel du site ou ces activités ;
 - Signaler les dégradations et atteintes portées au milieu marin ;
 - Informer les organismes compétents en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et tortues échoués ou morts (cf. contacts).

VALIDATION DU DOCOB



Tome 1
Diagnostic,
enjeux et objectifs
de conservation



Tome 2
Définition
des éléments
opérationnels

Document
d'objectifs
Natura 2000
Bancs sableux
de l'Espiguette
SIC FR 9102014



PHASE D'ANIMATION DU SITE



DESIGNATION DE LA STRUCTURE ANIMATRICE



Animation du site :

- Mise en œuvre du volet opérationnel (action, contrat, charte)
- Animation du COFIL
- Appui aux porteurs de projets et services de l'Etat sur l'évaluation des incidences



Evolution de la gouvernance

- Emergence d'un nouvel acteur : Agence des Aires marines protégées (AAMP).
- Réaffectation des crédits nationaux



Proposition pour le site

- Le PNR Camargue reprend à ses frais l'animation (0,15 ETP = 32 j/an) conjointement avec l'AAMP (0.15 ETP) sur différentes questions (maîtrise d'ouvrage, aspects juridiques et techniques, travaux inter-sites...).
- Délibération du syndicat mixte du P.N.R de Camargue (13/02/2015)
- La commune du Grau-du-Roi apporte son concours sur de l'ingénierie (ex : interventions sur le terrain, du secrétariat...).



PHASE D'ANIMATION DU SITE

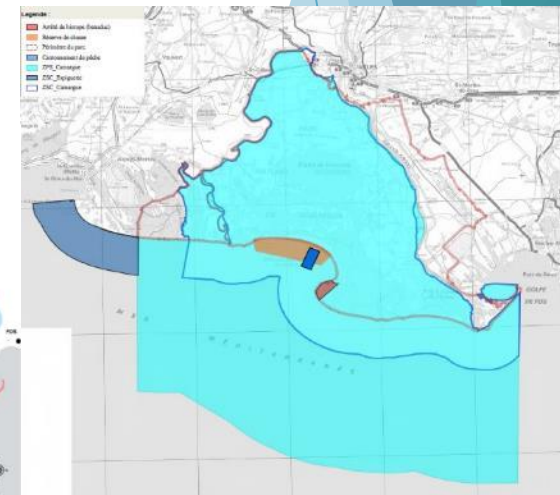
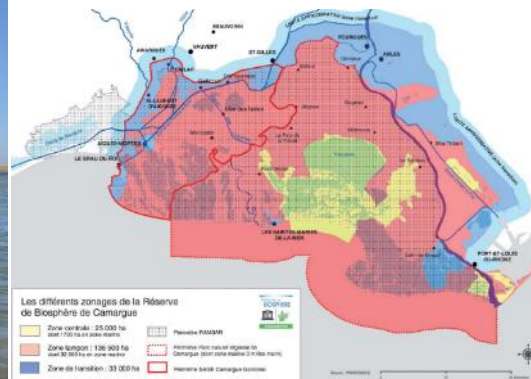


INTERET D'UNE ANIMATION PAR LE PARC:

- Mutualisation des moyens nautiques
- Mutualisation de moyens humains : intervention d'un **écogarde marin** saisonnier de mai à septembre 2015,
- Mutualisation d'outils communs
- **Enjeux communs** : tellines, dynamique littoral...
- Montage de projets à des échelles plus pertinentes
- Réserve de Biosphère



Marjorie MERCIER, Parc naturel régional de Camargue



QUESTIONS DIVERSES

